

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES

Maître d'Ouvrage : HECTARE ZI Les Portes Domitiennes 37740 VENDARGUES

LEVÉE RETENUE DE GARANTIE

LOT N° 04 : RESEAUX SECS

MARCHE Lotissement les Caudalies :

en Date du :

26 juin 2023

DATES	N°	MONTANT (HT)
30/05/2024	1	38 226,00 €
27/06/2024	2	44 820,00 €
30/09/2024	3	13 590,00 €
28/10/2024	4	14 080,00 €
09/04/2025	5	5 920,00 €
14/05/2025	6	17 181,92 €
07/07/2025	7	2 312,60 €

MONTANT DU MARCHE LOT N° 04

136 130,52 Euros Hors Taxes

163 356,62 Euros T.T.C.

TOTAL DU MARCHE :

136 130,52 € HT

Forme : Global et forfaitaire.

Entreprise titulaire :

SARL ARELEC TP

ZA Matemale Carrer del Gremi

66740 Villelongue dels Monts

Compte:

IBAN : FR76 1710 6000 2020 7218 1100 013

BIC : AGRIFRPP871

Nous soussignés, **Roussillon Topo Ingénierie**, chargé de la direction des travaux,
Vu l'état d'avancement des travaux de **ARELEC** exécutés
à ce jour par ledit Entrepreneur, lequel présente une dépense sur travaux en HT de:

Lot n° 04

Levée RG 5 % TTC Sur Proposition de Paiement n° 01	2 293,56 €
Levée RG 5 % TTC Sur Proposition de Paiement n° 02	2 689,20 €
Levée RG 5 % TTC Sur Proposition de Paiement n° 03	815,40 €
Levée RG 5 % TTC Sur Proposition de Paiement n° 04	844,80 €
Levée RG 5 % TTC Sur Proposition de Paiement n° 05	355,20 €
Levée RG 5 % TTC Sur Proposition de Paiement n° 06	1 030,92 €
Levée RG 5 % TTC Sur Proposition de Paiement n° 07	138,76 €

TOTAL précédent HT	136 130,52 €
Montant HT du présent certificat	0,00 €
L'entreprise aura perçu en HT	136 130,52 €
Montant HT du présent marché	136 130,52 €
% recu par rapport au marché	100,00%

Règlement RG 5 %

H.T.

6 806,53

T.T.C.

8 167,84

Certifie qu'il peut être payé à l'entrepreneur **ARELEC TP**
la somme de **Huit mille cent soixante sept euros et 84 centimes**

8 167,84 € TTC

PERPIGNAN, le 26/03/2026
Le Maître d'Oeuvre,



Caball d'en Boux – EX RD11 – 66740 VILLELONGUE DELS MONTS
Tél : 04 68 36 98 38 – Mail : contact@arelectp.fr
Siret n° 500 073 283 00011 – Code APE 4312A – N° TVA FR 13500073283
Mr Nicolas NIFOSI – Gérant de l'entreprise

LEVÉE RETENUE DE GARANTIE

DOSSIER :

Montant du marché HT : 118 386.00€
Montant marché TTC : 142 063.20€
Parties Communes : 21 293.42€
Montant marché + PC TTC : 163 356.62€

Affaire : Viabilisation du lotissement « Les Caudalies » - BANYULS DELS ASPRES
Lot : N° 4 – Réseaux secs
Achèvement des Travaux : 03/2025

Objet : Demande de restitution de garantie 5%

Maître d'Ouvrage : SA HECTARE – 1 Boulevard Kennedy – 66000 PERPIGNAN

Maître d'œuvre : NRTI – 71 Route du Moulin d'Orles – 66100 PERPIGNAN

Pièces jointes : RIB – PVR

Situations	Montant € TTC Facturé	Paiement € TTC	Solde dû € TTC
Fre n° 2554– Sit n° 1	45 871.20€	43 577.64€	2 293.56€
Fre n° 2564 – Sit n° 2	53 784.00€	51 094.80€	2 689.20€
Fre n° 2616 – Sit n° 3	16 308.00€	15 492.60€	815.40€
Fre n° 2631 – Sit n° 4	16 896.00€	16 051.20€	844.80€
Fre n° 2702 – Sit n° 5	7 104.00€	6 748.80€	355.20€
Fre n° 2744 – DGD	2 100.00€	1 995.00€	105.00€
Fre n° 2697 – Sit n° 1 PC	20 618.30€	19 587.39€	1 030.92€
Fre n° 2746 – DGD PC	675.12€	641.36€	33.76€
Montant Total à payer (5%)			8 167.84€

Par conséquent, il reste à nous régler la somme de : **Huit mille cent soixante-sept euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euros, toutes taxes comprises**

En votre aimable règlement,

A Villelongue Dels Monts, le 24 mars 2026

ARELEC sarl
ZA Matemale - Carrer del Gremi
66740 VILLELONGUE DELS MONTS
siret 500 073 283 00011 - APE 4312A
contact@arelectp.fr - 04 68 36 98 38

PROCES VERBAL de :



RECEPTION de TRAVAUX



LEVÉE DES RESERVES

(VRD - Marché privé)

LOT : RESEAUX SECS

ENTREPRISE : ARELEC TP

Désignation de l'opération : Lotissement « LES CAUDALIES »

Adresse : Commune de BANYULS DELS ASPRES

Maître de l'ouvrage : HECTARE

Représenté par : M FABIEN VAISSET

Je soussigné, M Meunier Patrick, en qualité de Maître d'œuvre

☐ Maître d'ouvrage,

☒ Représentant ou mandataire du Maître d'ouvrage (mission initiale direction de travaux...)

Après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par les entrepreneurs désignés dans l'annexe du présent procès-verbal, dûment convoqués en date du
déclare que :

☐ La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée, et une nouvelle réunion contradictoire est prévue le....., le présent valant convocation et point de départ des éventuelles mises en demeure. Un nouveau PV sera dressé au contradictoire de (des) entreprise(s) concernée(s).

☒ La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 19/03/2025

☐ La réception est prononcée avec une réserve, avec effet à la date du

Fait à PERPIGNAN, le 04/04/2025 en 3 exemplaires (3).

L'entreprise

(signature / cachet OBLIGATOIRE)

ARELEC sarl
ZA Matemale - Carrer del Gremi
66740 VILLELONGUE DELS MONTS
siret 500 073 283 00011 - APE 4312A
contact@arelec.fr - 04 68 36 90 31

Pour visa,

le Maître d'œuvre

 **RTI**
Nouvelle Roussillon Topo Ingénierie
71 Route du Moulin d'Orles
66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 66 57 72
rti.secretariat@orange.fr
Siret 952 545 253 00014 - TVA intra : FR252545253

(1) En cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent après mise en demeure restée infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant. Auquel cas la retenue de garantie entre en jeu.

(2) Sera obligatoirement mentionnée l'absence de tout entrepreneur.

(3) Autant d'exemplaires originaux que d'entreprises.